



© Les Francas

la lettre
des organisateurs
N° 28
avril → juin 2016

les francas

L'éducation en mouvement !

grandir!

loisirs éducatifs & territoires

L'éducation est un droit, créer les conditions de l'accès de tous aux espaces éducatifs, un devoir !

Même si des progrès conséquents ont été réalisés depuis la loi du **11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées**, l'accès des enfants en situation de handicap aux espaces éducatifs de loisirs, sportifs, culturels ou scolaires restent un enjeu éducatif, social, culturel et économique majeur. Loin d'être un supplément d'âme, permettre à tous les enfants ou les adolescents en situation de handicap de vivre des temps de loisirs collectifs doit devenir un enjeu affirmé des politiques éducatives locales. Cet enjeu doit, en premier lieu, se décliner dans les projets des centres de loisirs éducatifs pour favoriser un accueil de proximité des enfants sur leur territoire pour qu'ils puissent le découvrir et y agir avec les autres enfants qui y habitent.

La conjonction de cinq actions semble favoriser la réussite d'une telle ambition :

- **une action de conviction** pour partager avec le plus grand nombre des enjeux pour tous, de construire une société inclusive où chacun puisse mener un parcours de vie choisi, parmi et avec les autres ;

- **une action de sensibilisation** des acteurs éducatifs, des parents, des décideurs, des enfants et des adolescents, pour casser les représentations sur les handicaps et permettre à chacun de porter un regard humain et bienveillant sur la différence ;

- **une action de médiation** entre les espaces éducatifs et la famille pour rassurer, engager le dialogue, se découvrir et construire une confiance partagée ;

- **une action de formation** des équipes éducatives pour considérer chaque enfant dans sa singularité, appréhender collectivement l'accueil ou développer de nouveaux gestes professionnels ;

- **une action de mobilisation** des décideurs locaux, des institutions départementales, des partenaires sociaux ou sanitaires parce qu'ils disposent de leviers essentiels pour agir.

Ces cinq actions pourront se concrétiser, se conjuguer, prendre tout leur sens dans une démarche de projet local d'éducation. Ce numéro de *grandir !* a pour ambition de la nourrir...

● **Didier Jacquemain**
Délégué général des Francas

l'édito

Dossier

▼
L'accueil
éducatif
des enfants
en situation
de handicap



À chaque public, sa formation

Les Francas d'Aquitaine ont inscrit l'accueil des enfants en situation de handicap dans leurs actions de formation depuis plus de dix ans.

Dans un premier temps, ils ont organisé des sessions d'approfondissement du Bafa sur le sujet, puis ils ont accompagné les associations départementales dans la mise en œuvre de réseaux d'acteurs territoriaux et enfin, ils ont positionné cette notion dans leur programme de formation professionnelle continue.

Ce programme global de formation, conventionné avec Uniformation, permet de proposer des sessions portant sur l'accueil et l'animation avec les publics en situation de handicap. Elles mettent en avant la place de ces enfants dans les accueils périscolaires, au milieu des autres enfants, et la garantie d'accès aux loisirs et au jeu, facteur de développement.

En 2015, la première session s'adressait aux animateurs des accueils périscolaires et extrascolaires et visait à questionner les représentations portées sur le handicap, à appréhender les difficultés que peut rencontrer un enfant en situation de handicap dans un accueil collectif, à imaginer un projet d'accueil notamment dans la proximité de l'école.

Dans une démarche active, cette session a permis à une dizaine d'animateurs de réfléchir, recueillir des témoignages, exploiter des ressources, mais aussi de construire des actions sur des temps d'animation courts.

Acquérir des postures professionnelles adaptées

En 2016, la deuxième session s'adressera aux coordinateurs de projets territoriaux ou de structures d'accueils et s'inscrira dans un processus de questionnement et de mise à jour des compétences. Elle abordera plus particulièrement les aspects de projet, de réseaux et de partenariats ; elle posera la question de l'accueil des publics en situation de handicap dans le projet éducatif du territoire, la question de la qualification des acteurs. Elle ouvrira la réflexion sur les démarches et situations de dialogue entre animateurs, parents et enseignants, au regard de la cohérence attendue sur les différents temps éducatifs.

Elle ambitionnera aussi de construire des cadres d'intervention générant une diversité d'actions sur des temps d'animation courts. Cette session se déroulera à Bordeaux au mois de septembre 2016.

En complément de ces actions, les Francas participent activement à plusieurs projets départementaux d'accueil des enfants en situation de handicap dans les centres de loisirs éducatifs, et s'impliquent dans les réseaux d'acteurs éducatifs portant cette question dans les projets territoriaux, dans la qualification des équipes pédagogiques.

● **Michel Cassé**, Délégué national chargé de la région Aquitaine – mcasse@francas-aquitaine.org

Pour l'accueil des enfants en situation de handicap

Suite à la loi de 2005, l'association départementale des Francas de Vendée effectue une démarche auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale afin de développer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les centres de loisirs du département. Une enquête de la DDCS auprès des 283 centres de loisirs du département montre que moins de dix jeunes en situation de handicap fréquentaient un centre de loisirs, souvent à temps partiel.

Un groupe de travail comprenant les associations d'éducation populaire du département, la Caisse d'allocations familiales de Vendée, la maison du handicap départementale et des représentants des centres de loisirs de la ville de La Roche-sur-Yon se met en place. Trois axes sont privilégiés : développer l'accueil, adapter les structures et les dispositifs existants, former les personnels.

Peu après, un livret d'accueil voit le jour et est largement distribué sur le territoire. Les premières rencontres et formations encadrées par la DDJS et les Francas sont organisées : sensibilisation à l'accueil des enfants porteurs de handicap, perfectionnement sur la connaissance des handicaps, formation pour les centres de loisirs et des directeurs de centres. Très vite apparaît la problématique de l'accueil lui-même. Avec l'aide financière de la CAF, du matériel mais aussi la présence de personnels supplémentaires sont mis en place.

En 2008, les Francas réalisent une malle pédagogique à destination des équipes éducatives et des groupes d'enfants et de jeunes intitulée « Vivre Ensemble ». C'est un outil de sensibilisation aux handicaps et à l'accueil des enfants qui sert également dans les stages de formation.

Une mobilisation permanente

En 2013, un colloque départemental sur les pratiques de loisirs des handicapés, jeunes et adultes, est organisé afin de dresser un premier bilan. Un site Internet est alors créé par les Francas : www.loisirsethandicap85.fr.



Colloque handicap

Depuis 2010, plus de 150 animateurs et animatrices ont été formés. Chaque stage comprend un volet accueil des enfants en situation de handicap. La malle pédagogique s'est enrichie d'outils spécifiques sur l'art et le handicap, l'autisme...

En 2013-2014, une nouvelle enquête est lancée par la DDCS : 150 jeunes ou adolescents fréquentent désormais régulièrement un accueil pour mineurs !

Aujourd'hui un travail est engagé sur les structures d'accueil des pré-adolescents et adolescents qui présentent d'autres problématiques.

Accueillir ces enfants, c'est participer activement au développement des droits de l'enfant, apporter une richesse nouvelle dans le vivre ensemble, cultiver la connaissance et la reconnaissance de l'autre. C'est aussi faire progresser les pratiques éducatives et pédagogiques.

● **Joël Couteau**, Référent handicap pour les Francas et référent sur le groupe départemental handicap 85. À l'origine du groupe handicap aux Francas de Vendée, il reste très présent et réactif sur toutes les actions de sensibilisation au handicap – joelnic@club-internet.fr

La Caisse d'allocations familiales (CAF) de Meurthe-et-Moselle soutient le projet accessibilité. Ce dernier vise à favoriser un accueil de qualité pour les enfants et les jeunes en situation de handicap au sein des structures ordinaires du département.



© CAF 54

Cadre d'appui aux politiques Petite enfance/Jeunesse

Handiloisirs 54 : un dispositif global d'accessibilité

L'action de la CAF en faveur de cet accueil émane d'une des missions de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) passé avec l'État. La COG de 2009-2012 a permis d'identifier les moyens et les freins à un accueil de qualité pour les enfants en situation de handicap. Lorsqu'elle a été reconduite pour 2013-2017, l'axe de travail choisi a été la réduction des inégalités territoriales et sociales par la mise en place de services quasiment personnalisés répondant aux besoins des familles et aux spécificités des territoires.

C'est ainsi que le fonds Publics et territoires a été mobilisé en Meurthe-et-Moselle. Il répond à six priorités dont celle qui consiste à « renforcer l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les établissements d'accueil de jeunes enfants et les accueils collectifs de mineurs ».

Agir avec les Francas

Depuis 2001, en Meurthe-et-Moselle, les Francas étaient les seuls à travailler sur cette thématique auprès de leurs adhérents, avec une aide de la CAF 54 sur ses fonds propres.

Cette démarche d'ouverture et d'inclusion des enfants en milieu ordinaire se devait d'être soutenue. Un partenariat a donc été créé entre les Francas, la CAF 54, le conseil départemental et la direction

départementale de la cohésion sociale, afin d'étendre cette expérience à tous les gestionnaires d'accueil collectifs de mineurs. C'est ainsi qu'« Handiloisirs 54 » est né, en tant que dispositif départemental porté par les Francas.

Il englobe l'accompagnement des familles, la formation des animateurs et des personnels des structures, et la sensibilisation du public en général. Les Francas continuent à développer leurs actions : création de supports vidéo, plaquettes...

Aujourd'hui, 50 000 euros du fonds Publics et territoires sont alloués au dispositif.

Depuis la création d'Handiloisirs 54, la qualité de l'accueil des enfants en situation de handicap a profondément changé : pratiques professionnelles adaptées ; autre regard sur le handicap ; enfants mieux acceptés donc mieux intégrés ; travail de partenariat avec les professionnels spécialisés ; renfort et formation du personnel accueillant ; mixité de l'accueil ; soutien aux familles ; implication plus forte des parents dans le projet éducatif des enfants...

En 2015, deux fois plus d'enfants (37) qu'en 2009 ont bénéficié de ce dispositif !

● *Propos recueillis par Nadia Astruc auprès de Sophie Lagrée, responsable politique enfance-jeunesse de la CAF 54. sophie.lagree@cafancy.cnafmail.fr*

TERRITOIRE
ET DÉVELOPPEMENT
ÉDUCATIF

Vers un accueil pour tous

100 % LOISIRS
VERS UN ACCUEIL POUR TOUS

La démarche « 100 % loisirs – vers un accueil pour tous » est une initiative collective d'acteurs vosgiens animée par l'association départementale des Francas des Vosges. Le but : accompagner les familles et les structures éducatives pour rendre possible un accueil pour tous, par tous et avec tous.

Dans les Vosges, comme sur l'ensemble du territoire national, l'offre d'accueil éducatif en milieu ordinaire pour les enfants en situation de handicap reste fragile et surtout insuffisante. Or garantir un accueil de qualité pour tous les enfants dans les structures éducatives de loisirs est une ambition partagée par les acteurs éducatifs locaux.

Pour apporter une réponse collective à la question de l'accueil des enfants en situation de handicap en accueil collectif de mineurs (ACM), les Francas des Vosges coordonnent et animent une initiative départementale qui fédère des organisateurs locaux d'ACM, des structures spécialisées du médicosocial, des associations de personnes en situation de handicap, la Caisse d'allocations familiales des Vosges, la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, les services de la Protection maternelle infantile.

Réunis au sein d'un collectif, ces partenaires forment un réseau interdisciplinaire qui associe expériences et compétences pour donner une réalité au droit aux loisirs reconnu, fondamental à tous les enfants.

Un enjeu pédagogique

Inscrit dans une démarche d'inclusion favorisant la participation de tous, ce collectif entend agir sur les conditions pédagogiques de l'accueil de tous les enfants. En effet, garantir un accueil de qualité implique que l'ensemble de l'équipe pédagogique prenne en compte collectivement les besoins des enfants, quels que soient leurs différences.

Cette démarche contribue à l'émergence et au développement de pratiques pédagogiques innovantes et d'outils pédagogiques d'éducation à la différence, garants des valeurs démocratiques du vivre ensemble.

La malle « 100% loisirs – vers un accueil pour tous » composée de livres, jeux, albums-jeunesse et DVD, peut être empruntée par



Jeu coopératif lors de l'organisation d'un stage BAFA formation générale « 100 % loisirs – vers un accueil pour tous » – avril 2015 – Épinal

les équipes d'animation dans le but de sensibiliser les enfants à porter un regard positif et bienveillant sur les handicaps et les différences.

Le site www.accueilpourtous.org démultiplie les effets de cette démarche départementale et propose un espace pédagogique d'informations et d'orientation répondant aux besoins des familles et aux attentes des structures éducatives locales.

● **Fabrice Le Roux**

Coordinateur départemental des Francas des Vosges – f.leroux@francas-vosges.org

L'accueil éducatif d'enfants en situation de handicap

L'accueil éducatif des enfants et des adolescents en situation de handicap est devenu un enjeu majeur pour les espaces et les acteurs éducatifs sur les territoires. Cet enjeu concerne tout autant l'école que les espaces de loisirs éducatifs. De nombreuses initiatives ont été prises dans des centres de loisirs éducatifs pour développer un accueil de qualité des enfants en situation de handicap et de leurs parents. Dans le même temps, des démarches départementales de réflexion et d'accompagnement se sont développées avec le soutien des Caisses d'allocations familiales (CAF), des services de l'État et parfois des conseils départementaux.

L'article 23 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) est sans doute fondateur de l'approche contemporaine de la prise en compte des enfants en situation de handicap dans l'action éducative. En reconnaissant « que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité », les États signataires posent l'ambition politique d'une société inclusive. Dans ce même article, l'enjeu éducatif et social est formulé : permettre aux enfants

en situation de handicap de vivre et d'agir parmi et avec les autres dès leur plus jeune âge en faisant « que les enfants handicapés aient effectivement accès à l'éducation, à la formation, (...) à la préparation à l'emploi et aux activités récréatives, et bénéficient de ces services de façon propre à assurer une intégration sociale (...) et leur épanouissement personnel. »

Un principe d'égalité

Depuis lors, les textes internationaux, les lois et réglementations, ou les préconisations, se multiplient dans le champ de l'enfance et de l'éducation. Leur force est de faire passer l'ambition d'un principe de « solidarité avec la différence » à un principe d'« égalité dans la différence ». En 1994, la déclaration de Salamanque « sur les principes, les politiques et les pratiques en matière d'éducation et de besoins éducatifs spéciaux » affirme que « les personnes ayant des besoins spéciaux doivent pouvoir accéder aux écoles ordinaires. Elle exhorte tous les gouvernements à donner le rang de priorité le plus élevé dans leurs politiques et leurs budgets à l'amélioration de leurs systèmes éducatifs afin qu'ils puissent accueillir tous les enfants (...) ».

« La loi pour la refondation de l'école de 2013 déclare l'école inclusive et fonde la nécessité d'organiser des activités périscolaires pour tous les enfants dans le cadre de projets éducatifs territoriaux. »

En 2002, la réglementation des accueils collectifs de mineurs renforce la nécessité de prendre en compte les spécificités d'un accueil de « mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps » dans le projet éducatif. La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit que « tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école ou dans l'établissement le plus proche de son domicile, qui constitue son établissement de référence. »

En 2012, le Défenseur des droits fait des recommandations sur l'accès des enfants en situation de handicap aux activités péri et extrascolaires. La loi pour la refondation de l'école de la République de 2013 déclare l'école inclusive et fonde la nécessité d'organiser des activités périscolaires pour tous les enfants dans le cadre de projets éducatifs territoriaux. Le comité interministériel du handicap du 25 septembre 2013 fixe plusieurs objectifs dont « développer l'accueil des jeunes enfants handicapés dans les structures ordinaires dès le plus jeune âge et renforcer le soutien des centres de loisirs et des centres de vacances favorisant l'accueil de jeunes handicapés. » ● ● ●



Animation pédagogique lors d'une manifestation des 20 ans du SESSAD APF des Vosges – 20 mai 2015 – Épinal

Parole d'acteur

Geneviève Avenard,
Défenseuse des enfants, adjointe
du Défenseur des droits.

Geneviève Avenard est administratrice territoriale hors classe. Elle a consacré sa carrière professionnelle et ses engagements personnels autour du monde de l'enfance. Elle est diplômée de l'Institut d'études politiques de Lyon et titulaire d'une maîtrise en droit public.

“ Les enfants en situation de handicap sont parmi les enfants les plus vulnérables dont le Défenseur des droits a à connaître.

Nous sommes ainsi saisis chaque année d'un nombre constant de réclamations qui mettent en lumière les multiples difficultés d'accès à leurs droits rencontrées par ces enfants, en dépit des progrès enregistrés dans notre pays depuis l'adoption de la loi du 11 février 2005 : meilleur état de santé, éducation, loisirs, activités culturelles et sportives...



© DSAP - DPL

Ces difficultés concernent principalement l'accès à l'école « de quartier » mais aussi l'accès aux activités périscolaires, aux voyages scolaires ou à la cantine...

Notre travail consiste alors à faire en sorte de les rétablir dans leur droit fondamental à l'éducation, défini à l'article 29 de la Convention internationale des droits de l'enfant, comme suit : « favoriser

l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, et le développement de ses dons et aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ».

Concrètement, nous veillons à ce que soient mobilisés les moyens nécessaires pour les accueillir dans ces divers espaces éducatifs, où ils feront, tout autant que les autres enfants, et avec eux, l'apprentissage de la vie en société.

Le Comité des droits des enfants des Nations unies vient d'ailleurs de recommander clairement à la France de rendre effectif le droit des enfants handicapés à une éducation inclusive, prioritairement par rapport aux dispositifs spécialisés.

Au fond, il s'agit bien de favoriser le développement d'une société qui reconnaisse les mêmes droits et donne les mêmes chances à tous ses enfants, quels qu'ils soient, et qui promeuve dès le plus jeune âge une culture de respect de l'autre et de l'égalité.

« Si tu diffères de moi, loin de me léser tu m'enrichis. » (Antoine de Saint-Exupéry)

« La démarche de comité local pour l'éducation peut favoriser cette mobilisation et permettre d'explorer ces questions dans une dynamique alliant formation, concertation et action. »

- ● ● En 2014, la convention d'objectif et de gestion entre la CNAF (Caisse nationale d'allocations familiales) et l'État réaffirme la mission de la branche famille de soutenir l'accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant, les centres de loisirs et de vacances.

Une ambition à partager : un accueil éducatif de qualité et de proximité

Pour les Francas, parce qu'un enfant ou un adolescent en situation de handicap est avant tout un enfant ou un adolescent, parce que

l'éducation est un droit, parce qu'une personne a besoin pour se construire de vivre et d'agir sur son territoire, accueillir les enfants et les adolescents en situation de handicap dans tous les espaces éducatifs au plus près de leur domicile est une ambition éducative qu'il faut à la fois affirmer et partager.

Affirmer et partager une ambition demande, dans le même temps, de créer les conditions – relationnelles, structurelles, matérielles, sanitaires et humaines – d'un accueil éducatif de qualité. Elles ne pourront émerger que par la mobilisation de décideurs, d'institutions, d'acteurs éducatifs des milieux dits ordinaires et spécialisés, de parents, d'enfants et d'adolescents au plan local.

Quatre questions peuvent animer les échanges et permettre de passer collectivement à l'action : quel partage avec le plus grand nombre de citoyens des enjeux d'un accueil éducatif de proximité des enfants et des adolescents en situation de handicap ? Quelles démarches d'information et d'orientation des familles d'enfants en situation de handicap ? Quel processus de concertation collective avec la famille et entre acteurs éducatifs pour élaborer, quand



Lahanissa Madi est adjointe au Maire de la ville de Villeneuve d'Ascq pour le secteur Ouest. Elle est déléguée à la vie dans la ville des citoyen(ne)s en situation de handicap. lmadi@villeneuveascq.fr

« Vivre ensemble nos différences », un projet qui s'inscrit dans le temps

« Depuis de très nombreuses années, la ville de Villeneuve-d'Ascq développe une politique volontariste dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, des loisirs du sport et de la jeunesse.

En 2003, le forum « Handicap et citoyenneté » organisé par la municipalité, a permis de réaffirmer cette volonté et a débouché sur des actions concrètes : mise en œuvre de l'accessibilité dans tous les centres de loisirs de la ville, création d'un livret d'accueil permettant d'harmoniser l'accueil dans l'ensemble des structures.

Destiné aux partenaires, aux parents et aux équipes éducatives, il définit la pédagogie, les moyens humains et matériels nécessaires à une bonne qualité d'accueil, pour tous les enfants et les jeunes, en situation de handicap ou pas.

Puis, en partenariat avec deux Instituts médico-éducatifs (IME) de la ville, est né le centre de loisirs « Vivre ensemble

nos différences ». Il a permis à des enfants scolarisés en IME et en écoles ordinaires d'être initiés aux arts du cirque et de vivre ensemble durant un été.

Une action globale

Des actions de formation pour découvrir et comprendre l'accueil de l'enfant en situation de handicap ont été menées : pour les animateurs et les directeurs, ainsi que pour les responsables et les cadres de l'ensemble des services de la ville. Nous avons aussi créé des supports pour communiquer, informer les usagers et les partenaires, et mettre en synergie les acteurs repérés sur la ville.

Il y a eu aussi des aménagements spécifiques et la mise en conformité des locaux de la ville pour l'accessibilité. Nous avons doté les structures en matériels spécifiques : ressources pédagogiques, jeux adaptés, et nous avons recruté du personnel pour permettre un l'accueil de qualité et un accompagnement des enfants et des familles adapté.



© Les Francas du Pas-de-Calais

Mme Berdu et son mari travaillent à temps plein. Ils sont parents de deux adolescents et de deux enfants de six ans. L'un d'eux, en situation de handicap, est scolarisé avec une auxiliaire de vie scolaire (AVS) et suivi par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD).

La refondation de l'école et l'aménagement des temps éducatifs pour les enfants en situation de handicap

« L'accès aux temps périscolaires pour mon enfant est contraignant sans AVS. Nous avons de la chance quand tout se passe bien à l'école.

Penser aux temps périscolaires donne l'impression d'en demander trop. Mon enfant a une AVS sur les temps scolaire, les repas et pour des soins. Ce serait bien d'avoir deux AVS car les objectifs d'apprentissages sont différents.

Les nouvelles activités périscolaires peuvent faire progresser, être une richesse pour apprendre en termes de socialisation : échanges entre enfants, rencontre avec d'autres adultes en se confrontant à d'autres environnements. Je ne peux pas inscrire mon fils à ces activités compte tenu des normes d'encadrement. Seule sa sœur jumelle est accueillie.

La rencontre du service « Hand' avant 66 » nous a ouvert des horizons. Il soutient et aide les parents avec un regard expert qui nous permet de faire le lien avec le centre de loisirs.

Nous avons également l'éducatrice du SESSAD qui va sur les temps de loisirs du matin et du midi. C'est une forme d'échange complémentaire.

Je pense que sur l'école il y a un réel travail d'équipe mais, comme nous avons l'AVS, je ne m'en suis pas soucié. Je serai plus attentive à cette complémentarité au passage à l'école élémentaire.

Cependant, il ne faut pas comparer le niveau de formation de l'AVS, de l'animateur et de l'éducatrice. L'important est d'avoir des personnes formées à la prise en compte des enfants en situation de handicap. ”

*Propos recueillis par Mathieu Delos
Éducateur spécialisé des Pyrénées-Orientales,
coordonnateur du service Hand'avant 66
handavant66@orange.fr
auprès de Emmanuelle Berdu*

● ● ●
cela est nécessaire, un projet d'accueil individualisé prenant en compte les différents espace-temps éducatifs ? Quelles formations et quel accompagnement des équipes éducatives pour permettre à chacun d'être partie prenante de l'accueil en acquérant des gestes professionnels adéquates et pour éviter que cet accueil ne soit l'affaire que d'un « spécialiste » ?

La démarche de comité local pour l'éducation peut favoriser cette mobilisation et permettre d'explorer territorialement ces questions dans une dynamique alliant formation, concertation et action.

Réduire les inégalités d'accès aux loisirs éducatifs

Force est de constater qu'il existe de nombreuses inégalités territoriales en matière d'accès aux loisirs éducatifs des enfants et des adolescents en situation de handicap. La mise en œuvre de démarches départementales associant les Directions départementales de la cohésion sociale, les CAF, les conseils départementaux, les maisons départementales du handicap, les associations éducatives complémentaires et les associations d'élus locaux, favorisent la réduction de ces inégalités. En effet, elles permettent l'animation de réflexions

collectives et l'émergence de projets mobilisant une diversité de politiques publiques impulsant des transformations pérennes au plan local.

Un second levier pourrait être de nature à réduire ces inégalités d'accès. La loi de 2005 introduit dans son article 11 que « la personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quelles que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie ». Ce droit à la compensation ouvre à une prestation de compensation du handicap qui concerne l'accueil de la petite enfance, la scolarité, l'enseignement et l'éducation, ou encore le développement ou l'aménagement de l'offre de services pour vivre en milieu ordinaire ou adapté. Elle devrait permettre de financer la participation aux activités d'un centre de loisirs. Mais ceci reste encore trop exceptionnellement le cas ! ●

« Force est de constater qu'il existe de nombreuses inégalités territoriales en matière d'accès aux loisirs éducatifs des enfants et des adolescents en situation de handicap. »

La charte handicap vacances et loisirs non spécialisés



La charte handicap vacances et loisirs non spécialisés a été lancée en 2014 par un collectif inter-associatif. Elle vise à engager des organisateurs de vacances et de loisirs collectifs dans une démarche d'amélioration de l'accueil des enfants et des adolescents en situation de handicap. Cette charte rappelle que « les vacances et les loisirs sont un droit pour tous et que chaque collectif doit tenir compte de la différence de chacun et des diversités des personnes car ces dernières constituent un facteur d'enrichissement et d'évolution positive de la société. »

La Fédération nationale des Francas est signataire de la charte. En la signant, les Francas s'engagent à « permettre à la personne en situation de handicap de choisir, préparer et vivre ses vacances, ses loisirs parmi et avec les autres. »

En tant que membre fondateur ayant participé à sa rédaction, ils souhaitent contribuer à la faire connaître et à animer sa diffusion. Ainsi, dans son rôle de fédération de structures et d'activités pour les enfants et les adolescents, les Francas mobiliseront, animeront et accompagneront les organisateurs de centres de loisirs éducatifs pour travailler autour des principaux engagements de la Charte :

- préparer, respecter et adapter le projet d'accueil avec et pour la personne en situation de handicap ;
- favoriser son accueil en lui donnant les moyens d'agir, de vivre et de participer avec les autres ;
- assurer aux équipes une formation ou une sensibilisation spécifique ;
- décliner de manière concertée les principes de la charte dans le projet de la structure ;
- communiquer sur son projet d'accueil éducatif des enfants et des adolescents en situation de handicap. ●

→ Le Chevalet « Accueil éducatif des enfants et des jeunes en situation de handicap » : sensibiliser, former, accompagner les projets

Le Chevalet est un support pédagogique réalisé à l'initiative des Francas en Loire-Atlantique et édité par la Fédération nationale des Francas. Cette édition nationale, qui se compose d'un support d'animation, le Chevalet, et d'un livret pédagogique, est placée sous le Haut patronage du secrétariat d'État chargé des personnes handicapées et parrainée par les ministères de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et par la Caisse nationale des allocations familiales.



Gabrielle Clouet, Présidente de l'Amicale Laïque de Couëron, Josiane Ricard, Présidente de la Fédération nationale des Francas, Ségolène Neuville, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, le 17 février 2016 à Paris.

L'utilisation du Chevalet peut être multiple : la sensibilisation au handicap et aux situations de handicap dans les espaces éducatifs ; la formation des acteurs éducatifs ; l'amélioration de la qualité de l'accueil des enfants en situation de handicap et de leurs parents ; l'animation de réflexion sur les actions à mener pour garantir l'accès de tous aux structures et activités éducatives dans le cadre d'un projet éducatif territorial.

Avec une approche humoristique, ce support pédagogique permet d'aborder avec des acteurs éducatifs, animateurs, enseignants, travailleurs sociaux, des parents, des décideurs, élus locaux ou associatifs, des institutions, des enfants et des adolescents, une diversité de questions à la fois politiques, éducatives ou pédagogiques.

Il propose plusieurs thématiques de travail qui vont des volontés politiques d'accueillir la « différence » dans le cadre d'un projet local d'éducation, au premier accueil de la famille, en passant par le travail d'équipe, l'adaptation de l'activité ou le partenariat. Loin de donner des réponses toutes faites, le Chevalet, par les situations qu'il renvoie et les questions qu'il pose, favorise le dialogue et la construction de réponses individuelles et collectives adaptées aux situations locales.

Enfin, le Chevalet propose une démarche pédagogique pour animer des séquences de travail. Des formations seront proposées aux utilisateurs pour s'approprier l'outil et s'exercer à son animation.

Le Chevalet « Accueil éducatif des enfants et des jeunes en situation de handicap » est disponible auprès de toutes les associations départementales Francas (www.francas.asso.fr / Près de chez vous).